

DEC133335INSMI

**Décision portant nomination de Monsieur Olivier GOUBET aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier GOUBET, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les alliances.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier GOUBET demeure affecté au LAMFA – UMR7352 dirigé par Monsieur Fabien DURAND.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Olivier GOUBET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/12/2013

Le président  
Alain Fuchs